

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Affaires Juridiques & Gestion des
Assemblées**

Affaire suivie par Isabelle TOUBEAUX

. : 03.27.53.75.32

Réf. : **VSF / JR-IT**

Direction Générale des Services :
DGA des Politiques Municipales :
DGA des Moyens généraux :
DGST :
Service des Ressources Humaines :
Service des Marchés Publics :
Classeur 3^{ème} :
Services Extérieurs :

Date de la convocation : 11 avril 2014

L'an deux mille quatorze

Le dix-huit avril à 18 h 30

**Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie,
sur la convocation de et sous la présidence de**

Monsieur Arnaud DECAGNY - Maire de MAUBEUGE ;

Nombre de conseillers en exercice : 39

PRESENTS : A. DECAGNY - J-P.COULON - M.GAMRA - N. LEBLANC - M-C.MORETTI - M-C.LALY - N.GOMES - B.MORIAME - M.DANNEELS - M.GRAS - C.DEROO - A.NEZZARI - Y. ZUMSTEIN - C.DEMUYNCK - J.PAQUE - J.MICHAUX - G.CAMBRELENG - P.MATAGNE - C.DEMOUSTIER - P.NESEN - A.PIEGAY - R.PILATO - S.SERHANI - D.DEJARDIN - S.LOCOCIOLO - N.REFFAS - S.CORDIER - F.LEFEBVRE - N.TAJDIRT - J-Y.HERBEUVAL - R.PAUVROS - C.SAUAUX - M-P.ROPITAL - C.DI POMPEO -S.ZATAR - N.MONTFORT - X.DUBOIS - M.GABET - L-A.DE BEJARRY

EXCUSES ayant donné pouvoir :

EXCUSES : -

ABSENTS : -

Secrétaire de séance : Naëlle TAJDIRT

OBJET N° 21 : Elections Municipales - Indemnités aux Agents Municipaux pour la mise sous pli et son encadrement

Pour les élections municipales qui ont eu lieu au mois de mars 2014, la centralisation des travaux de mise sous pli des documents électoraux par les services de la Préfecture n'était pas envisageable en raison du grand nombre de candidatures.

Il a donc été proposé aux communes la prise en charge de ces travaux et une convention a donc été signée entre la Ville de Maubeuge et la Préfecture du Nord.

Pour leur réalisation, les services préfectoraux verseront à la Ville une dotation basée sur un montant fixe de 0.29 € par électeur selon le nombre d'inscrits au 28 février 2014.

La ville a décidé de faire appel à du personnel interne et il y a lieu de prévoir la rémunération de ce personnel dans le respect de l'enveloppe préfectorale allouée.

La rémunération serait la suivante :

* 0.24 € par enveloppe mise sous pli

* 0.05 € par enveloppe pour les agents ayant assuré l'encadrement

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- **fixer** la rémunération des agents ayant effectué l'encadrement et la mise sous pli de la propagande électorale dans les conditions fixées ci-dessus.
- **imputer** la dépense sur les crédits prévus au budget à cet effet.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité

- **Fixe** la rémunération des agents ayant effectué l'encadrement et la mise sous pli de la propagande électorale dans les conditions fixées ci-dessus.
- **Décide** que la dépense sera **imputée** sur les crédits prévus au budget à cet effet.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Arnaud DECAGNY